

MAIRIE DE SAINT-HILAIRE-DES-LOGES
Département de la Vendée
Arrondissement de Fontenay-le-Comte

BUDGET PRIMITIF 2019
PRESENTATION BREVE & SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES

En application de l'article L.2313-1 du CGCT

1 – Eléments de contexte :

La commune de St-Hilaire-des-Loges, ancien chef-lieu de canton situé dans le sud-est vendéen, est peuplée de 2 013 habitants (INSEE). La barre symbolique des 2 000 habitants a été franchie en 2014.

La commune se caractérise également par son étendue géographique puisqu'elle couvre une superficie de 3 520 hectares.

Son Conseil Municipal, élu en février 2018, est composé de 19 Conseillers Municipaux.

Le Maire, Mme Elisabeth LEBON, délègue une partie de ses fonctions à 5 adjoints et 3 Conseillers Municipaux.

2 – Présentation du budget :

a) Le budget de la commune se compose d'un budget principal et des 3 budgets annexes suivants :

- Actions économiques pour la gestion des bâtiments communaux à vocation commerciale (tabac-presse, charcuterie et supérette),

Montant 2019 du budget : 39 815 € pour le fonctionnement et 52 284 € pour l'investissement.

- Assainissement pour la gestion du service public d'assainissement collectif (délégué à la SAUR par affermage pour la période 2011-2022),

Montant 2019 du budget : 70 013 € pour le fonctionnement et 64 135 € pour l'investissement.

- Lotissement pour la viabilisation et la commercialisation des parcelles du lotissement communal des Prés St Martin,

Montant 2019 du budget : 138 965 € pour le fonctionnement et 268 199,10 € pour l'investissement.

b) Les priorités 2019 du budget principal en matière d'investissement :

↳ Principaux investissements prévus (montants exprimés TTC) :

- travaux sur maison PAQUEREAU (252 000 €),
- programme annuel d'entretien de la voirie communale (150 000 €),
- paiement du solde des marchés pour la réhabilitation de la mairie (128 480 €),
- travaux sur les Halles (67 970 €),
- provisions pour travaux rue de l'Octroi (54 500 €).

↳ Principales ressources mobilisées pour financer ces investissements :

- virement de la section de fonctionnement (467 652 €),
- subventions (416 632 €),
- FCTVA (156 000 €).

Il ne sera pas nécessaire de réaliser un emprunt sur cet exercice ce qui va permettre de diminuer significativement la dette par habitant (cf. point e).

c) Caractéristiques de la section de fonctionnement du budget principal :

↳ Les principales dépenses :

- Charges de personnel et frais assimilés : 643 825 € (627 825 € en tenant compte des atténuations de charge),
- Virement à la section d'investissement : 467 652 €,
- Charges à caractère général : 400 000 €,
- Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions, SDIS ...) : 194 000 €.

↳ Les principales recettes :

- impôts et taxes : 755 005 €,
- Dotations, subventions et participations : 718 500 €,
- Produits des services : 129 135 €.

d) Montants du budget :

Montant 2019 du budget principal:

1 817 617 € pour le fonctionnement et 1 517 468,13 € pour l'investissement.

Montant 2019 du budget consolidé (budget principal + budgets annexes) :

2 066 410 € pour le fonctionnement et 1 902 086,23 € pour l'investissement.

3 – Quelques indicateurs et ratios issus du compte administratif 2018 :

a) évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre le CA 2017 et le CA 2018 : - 8,43 %

b) évolution des recettes réelles de fonctionnement entre le CA 2017 et le CA 2018 : + 1,56 %

c) part des charges de personnel par rapport aux charges de fonctionnement : 47,96 %

d) capacité d'autofinancement : 482 216 €

Elle représente ce qui reste à la collectivité une fois qu'elle a payé et encaissé l'ensemble des charges et des produits de fonctionnement réels (indépendamment des plus ou moins-values de cession).

e) niveau d'endettement de la collectivité :

Encours de la dette au 31.12.2018 ⇒ 1 668 771,41 € soit 830 € / habitant.

Encours de la dette au 31.12.2019 ⇒ 1 570 707,42 € soit **770 € / habitant** (estimation)

f) capacité de désendettement de la commune au 31.12.2018 (e / d) : 3,46 années

Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

4 – Fiscalité :

Niveau des taux d'imposition (inchangés depuis 2003) :

Taxe d'habitation : 25,61 %

Taxe foncière (bâti) : 20,85 %

Taxe foncière (non bâti) : 54,95 %

Produit attendu pour l'année 2019 : 704 672 € (hors allocations compensatrices)

5 – Effectifs de la collectivité :

Au 1^{er} janvier 2019, la commune emploie :

16 agents titulaires (13,96 Equivalents Temps Plein) (1 cat. A / 1 cat. B / 14 cat. C),

4 agents contractuels, tous en emploi aidé (1 emploi avenir et 3 CAE).

Fait à ST HILAIRE DES LOGES, le 9 avril 2019, le Maire, Mme Elisabeth LEBON